



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDENTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO 23-165

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 1^{er} mai 2023, un règlement portant le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 23-165. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal ou sur le site internet de la Ville.

Ce règlement entrera en vigueur le 2 mai 2023.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 2^e jour du mois de mai 2023.

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS –SUR-MER

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO 23-165

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on May 1st 2023, By-law #23-165 concerning the demolition of buildings on the territory of Métis-sur-Mer. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality or on the web site of the Town.

This By-Law comes into effect on May 2nd 2023.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this May 2nd 2023.

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier